



# Le Mot de Jean-Jacques LOZACH Sénateur de la Creuse



PRÉSIDENT DU  
GROUPE  
RURALITÉS DU  
SÉNAT

## LOI 3D

### DÉCENTRALISATION DIFFÉRENCIATION DÉCONCENTRATION

Dans la continuité de la loi Engagement et Proximité, le Gouvernement propose « d'ouvrir un nouvel acte de décentralisation, adaptée à chaque territoire ». Cette volonté s'ordonne autour de 3 D : Décentralisation, Déconcentration, Différenciation. S'il est bon d'installer le sujet de l'action publique et de sa modernisation au centre des préoccupations du législateur, la concertation préalable à l'examen du texte de loi devra impérativement refléter les aspirations exprimées par les élus locaux lors du Grand Débat National.

#### La décentralisation

La décentralisation consiste à **transférer des compétences de l'État vers des collectivités territoriales**. Les lois de décentralisation successives à partir des lois Defferre de 1982 et 1983 ont progressivement accru les libertés et responsabilités locales. La loi constitutionnelle du 28 mars 2003 a affirmé la décentralisation comme un principe constitutif de la République en l'inscrivant à l'article 1er de la Constitution. Plus récemment, les lois du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ont marqué une nouvelle étape institutionnelle en confiant de nouvelles compétences aux régions, en réaffirmant la place du département et en renforçant le rôle des intercommunalités. Actuellement, les domaines les plus fréquemment cités pour de nouveaux transferts concernent le logement, les transports et la transition écologique.

VICE-PRÉSIDENT  
DE LA  
DÉLÉGATION  
SÉNATORIALE  
À LA  
PROSPECTIVE

ANCIEN  
PRÉSIDENT DU  
CONSEIL  
GÉNÉRAL  
DE LA  
CREUSE

#### La déconcentration

La déconcentration, parallèle au mouvement de décentralisation, consiste à **transférer au sein même de l'État des responsabilités de l'administration centrale vers les services déconcentrés**, dirigés par les représentants de l'État au niveau territorial (préfets, recteurs académiques, etc.). En juin 2019, le Premier ministre a réaffirmé sa volonté de poursuivre ce mouvement en confiant aux responsables déconcentrés, notamment aux responsables départementaux, des pouvoirs de gestion accrus. En Creuse, la vigilance s'impose ; en effet, ces dernières années, toute réorganisation des services de l'État s'est traduite par des restructurations, facteurs de suppressions de postes et d'agents.

CONSEILLER  
DÉPARTEMENTAL  
DE BOURGANEUF

#### La différenciation

La différenciation territoriale consiste à **attribuer par la loi des compétences spécifiques à une collectivité territoriale ou la capacité des collectivités territoriales à exercer de manière différente une même compétence**. Une telle différenciation est d'ores et déjà possible à droit constitutionnel constant si elle respecte les principes rappelés par le Conseil d'État dans un avis du 21 février 2019 sur le projet de loi relatif aux compétences de la collectivité européenne d'Alsace. L'expérimentation territoriale qui permet d'attribuer temporairement une compétence spécifique à une ou plusieurs collectivités constitue un outil de différenciation. À l'évidence, le troisième D est prioritaire pour prendre en considération les spécificités des ruralités ; je serai très attentif à son contenu.

**Comme Président-fondateur de la Cité internationale de la tapisserie d'Aubusson,**  
Je souhaite revenir sur quelques dates-clés qui ont rythmé la vie de cet équipement  
(liste non exhaustive)

Avec un nombre de visiteurs stabilisé dans une fourchette de 38 000 à 40 000 entrées par an, la Cité est un succès. L'ambition était de créer une institution dynamique, tournée vers le présent et potentiellement vers l'avenir, un acteur de la création artistique, dont la mission ne consiste pas simplement à témoigner d'un savoir-faire ancestral. Elle illustre une démarche de développement culturel local, véritable assise de la vie rurale.

Avec méthode et détermination, ce projet audacieux fut mené à son terme ; je suis heureux du consensus qui l'entoure aujourd'hui.

**1 - Projet immobilier et rayonnement :**

- ♦ Septembre 2009 : inscription de la tapisserie d'Aubusson par l'UNESCO sur la liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'humanité.
- ♦ 2010 : création du Syndicat mixte de la Cité (Conseil régional, Conseil départemental, communauté de communes Creuse Grand Sud).
- ♦ 2011 : engagement du projet immobilier (réhabilitation de l'École Nationale d'art décoratif, démolition du bâtiment de l'internat...).
- ♦ 2016 : inauguration par le Président de la République F. HOLLANDE.

**2 - Formation, recherche, innovation :**

- ♦ 2010 : relance de la formation des lissiers et obtention d'un diplôme national : le Brevet des Métiers d'Art (BMA) en 2016.
- ♦ 2011 : lancement d'une politique de workshops orientée sur la recherche et l'innovation (accueil de nombreuses écoles).

**3 - Création contemporaine, appels à création, commandes mécénées :**

- ♦ 2010 : lancement du 1<sup>er</sup> appel à création (grand prix : « Peau de licorne » de Nicolas Buffe), suivi d'éditions annuelles.
- ♦ 2017 : Pieta de Thomas Bayrle, tapisserie commémorative du Centenaire de la Première Guerre mondiale, suivie de créations de Clément Cogitore, El Seed...
- ♦ 2014 : partenariat avec la Galerie Ymer & Malta (création de mobilier contemporain), suivi de la collection Carré d'Aubusson et complété par diverses acquisitions (Man Ray, Picasso...).

**4 - Pôle art textile / art tissé :**

Attribution de deux ateliers à l'intérieur de la Cité ; une pépinière/hôtel d'entreprises est en voie de concrétisation, portée par la C.C.I., avec pour vocation d'accueillir et d'accompagner des porteurs de projets.

**5 – « Aubusson tisse Tolkien », comme tenture-événement – Expositions :**

Après les négociations avec Christopher et Baillie Tolkien débutées fin 2013, j'ai eu le plaisir de signer la convention avec l'Estate Tolkien et Christopher fin 2016. Elle permet le tissage de 14 œuvres originales.

En 2013, l'exposition « Aubusson tapisseries des Lumières » fut reconnue d'intérêt national.

**7 - Mécénat et prix :**

En 2011, fut lancée une politique de mécénat ambitieuse, à laquelle ont contribué de nombreuses fondations (Hermès, Bettencourt Schueller, Crédit Agricole, Banque populaire, Caisse d'Épargne et de Prévoyance, AG2R La Mondiale...). À ce jour, le mécénat collecté représente 1,3 million d'euros.

En 2011, « Peau de licorne » fut sélectionnée par l'Institut National des Métiers d'Art (INMA) dans les dix réalisations françaises emblématiques du renouveau des métiers d'art par la création contemporaine.

Le Prix Étoile de la culture de la Fondation d'entreprise AG2R La Mondiale pour la vitalité artistique (50 000€) et le Prix Liliane Bettencourt pour l'intelligence de la main (150 000€) complétèrent cette reconnaissance de l'apport de la Cité à la vie culturelle de notre pays.

Toutes ces actions ont contribué à donner une image positive de la Creuse.

---

---

**PROCHE DE VOUS ET À VOTRE ÉCOUTE,**

**Ma suppléante :**

Armelle MARTIN,  
Conseillère départementale  
Maire-adjointe de Saint-Vaury.

**Mon équipe :**

**Mes collaborateurs parlementaires :**

CREUSE :  
Fatima LARIGAUDERIE et Valérie PIGEAT  
05 55 64 14 19  
2 rue Zizim 23400 BOURGANEUF  
[jjlozach@jjlozach.fr](mailto:jjlozach@jjlozach.fr)

**PARIS :**

Gabriel CAZAUBON  
01 42 34 29 63  
15 rue de Vaugirard 75291 PARIS Cedex 06